This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

FL 6129.06.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY

IN MEMORIAM
ARTHUR STURGIS DIXEY
1880 ✠ 1905
HARVARD COLLEGE 1902

ROUSSEAU

À MOTIERS-TRAVERS

ET SA LAPIDATION

11

Récit d'un Motisan.

Louis Perrin

FLEURIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE MONTANDON FRÈRES
1906

FL6129.06.2

HARVARD COLLEGE
FEB 4 1909
LIBRARY

From the
Dixey memorial gift.

ROUSSEAU À MOTIERS-TRAVERS ET SA LAPIDATION

RÉCIT D'UN MOTISAN

Rousseau dont on reparle souvent au Val-de-Travers, a-t-il failli y être lapidé ? Et Môtiers, le chef-lieu de la vieille baronnie, serait-il le lieu désormais mal famé où le grand homme a couru le plus sérieux des dangers? On comprendra sans peine que nous, Môtisans, traités par Jean-Jacques « de serpents venimeux qui portent le poison de leur souffle où ne peut atteindre celui de leurs dents », nous tenions à répondre à cette grave question. C'est ce qu'il importe d'entreprendre à l'aide de certaines petites notes retrouvées au moment opportun. Elles permettront au Motisan qui tient maintenant la plume de documenter bien à propos son sujet.

I

Il est bon de rappeler que Rousseau arriva à Môtiers le 10 juillet 1762 et en partit le 6 septembre 1765. Mais ce qu'il est très intéressant de relever, c'est le fait que ce fut une dame de Môtiers, Madame Boy-de-la-Tour-Roguin qui lui offrit généreusement l'hospitalité dans un de ses chalets de montagne, Pierrenod, s'il le désirait, ou dans une maison qu'elle possédait à Môtiers. Rousseau était alors chassé de Genève. Il venait d'être

jugé, c'est-à-dire excommunié par la Vénérable Compagnie des pasteurs, et condamné comme tel par le Conseil de la Ville. Il était donc au ban de l'Église et de la Société civile. On sait le sort que venait de subir *L'Émile*.

Mme Boy-de-la-Tour, qui se trouvait alors en séjour chez son oncle Roguin, syndic de la Ville d'Yverdon, eut pitié de Jean-Jacques. Pour bien établir la filiation, ajoutons que la fille de Dame Boy-de-la-Tour-Roguin, Madeleine, épousa Delessert, riche négociant de Lyon.

Rousseau séjourna-t-il à Pierrenod ? ou bien n'y passa-t-il qu'une nuit ? Nous n'en savons rien. Les recherches assidues qui ont été faites à ce sujet n'ont abouti à aucun résultat. Ce que la correspondance si suivie de Madame Boy-de-la-Tour avec le philosophe. permet d'affirmer c'est qu'il arriva, accompagné du syndic d'Yverdon, à Môtiers. Rousseau, dans ses *Confessions*, parle du Colonel Roguin, qui voulut absolument l'escorter à travers la montagne. Ce colonel était-il le syndic ? Impossible de rien affirmer quant à l'identité des deux personnages. Suffit que ce fut, protégé par un colonel que Rousseau, fugitif, banni de Genève et risquant fort de l'être à brève échéance du bailliage bernois, aujourd'hui l'état de Vaud, parvint au Val-de-Travers. Honneur donc à la mémoire de cette bonne et compatissante Dame Boy-de-la-Tour qui, pour assurer une retraite au philosophe persécuté, sut lui procurer un compagnon de route que même Leurs Excellences de Berne ne pouvaient que respecter.

Rousseau s'installa de suite dans l'appartement qu'occupait à Môtiers, lorsqu'elle y séjournait, Madame Boy-de-la-Tour. Meubles, linges, lits et le nécessaire dont se contentait la simplicité de nos pères — même les plus fortunés —, tout fut fourni généreusement et tuitement au philosophe.

Une dame Girardier, apparentée aux Boy-de-la-Tour, devait pourvoir à tout. Cette famille Girardier occupait, pour le dire en passant, la maison appartenant actuellement aux hoirs Reuge-Reymond. L'aile, côté sud, comprenant logement et dépendances rurales, grange, écurie, est aujourd'hui la propriété de Mme veuve Borel-Pettavel. Mais ces deux corps de bâtiments ne formaient en 1762 qu'un seul et même immeuble, l'ancienne maison Boy-de-la-Tour.

Ainsi accueil généreux et hospitalier ! accompagnement gracieux jusqu'à Môtiers de l'officier militaire le plus en vue d'une petite ville vaudoise de la frontière, réception pourvoyant à tout de Mme Girardier, ouverture, à titre absolument généreux, d'un asile avec mobilier, jardin, belle promenade en face, et le pittoresque Val-de-Travers servant de cadre à cet idyllique ensemble, tel fut le premier acte de la fameuse lapidation de Jean-Jacques à Môtiers ! Jugez du reste !

II

Passons au second acte de la lapidation.

Rousseau est installé définitivement à Môtiers. Il s'y plait, il est heureux ? Il vit, comme il le déclare, au sein d'une population intelligente et industrieuse. Quel charme dans ses superbes descriptions du Val-de-Riaux, de la Cascade et de la grotte de Môtiers ! Dans sa lettre au Maréchal de Luxembourg, une des plus belles qu'il ait jamais écrites, il décrit tous ces charmants environs de l'antique chef-lieu de la vieille baronnie. Il émet même l'idée générale que le Val-de-Travers a dû être anciennement un lac. Il devance ainsi les Desor et les Léon Du Pasquier. La grotte de Môtiers qu'il visite avec la curiosité d'un touriste et la science d'un philosophe, lui paraît être l'écoulement

de ce grand étang qui, du Saut-de-Brot jusqu'au dessus de Fleurier, couvrait le fond du Val-de-Travers. Aujourd'hui il est scientifiquement démontré par tous les cônes de déjection qui ont été constatés que la vision de Jean-Jacques correspondait singulièrement à la réalité. Il ne connait pas encore la superbe théorie d'Agassis sur les glaciers. Il ne se demande donc pas comment les blocs erratiques de la grande mer de glace de la vallée du Rhône ont pu grimper jusqu'au sommet de la forêt de Riaux en érodant le val alpestre si pittoresque de la Pœta-Raisse. A chaque chose son temps. Mais il devine le rôle géologique de notre vieille grotte de Môtiers.

Ce qui ne l'empêche nullement de faire de la dentelle avec les commères du quartier. Il prend donc son coussin, l'installe sous l'un des vieux ormeaux de la promenade de la Grand'Rue du village. Qu'il serait intéressant d'entendre les conversations de l'auteur du *Contrat social* et de *L'Émile*, et de ces bonnes vielles Môtisanes ! Le philosophe était un véritable charmeur. Lui qui écrivait si bien, parlait on ne peut mieux, quand il n'y était pas obligé. Mais il avait horreur de la contrainte et ne causait, comme il savait le faire, que lorsqu'il se sentait en présence de bonnes gens ou d'amis dont il appréciait la bienveillance et le caractère.

Dans l'intervalle, les honneurs pleuvent sur sa tête. Lui, proscrit par l'Etat de Genève, il reçoit une longue lettre de Frédéric II, roi de Prusse, prince de Neuchâtel, auquel il avait annoncé son établissement au Val-de-Travers. Le Prince l'assure de sa haute protection et se félicite de le compter au nombre de ses sujets. Rousseau est donc sans aucune inquiétude présente ou future quant à la question très importante du droit d'asile. Ce droit, en dépit de MM. de Genève ou de Leurs Excellences de Berne lui est assuré. Il peut donc vivre à Môtiers en pleine sécurité.

Sur ces entrefaites, Madame Boy-de-la-Tour émue des souffrances dont se plaint Jean-Jacques et avisée très discrètement du remède que celui-ci voudrait pouvoir se procurer, mais auquel il doit renoncer vu l'exiguité de ses ressources, lui fournit un costume d'Arménien, au grand complet, avec caftan, toque, turban et le reste. Voilà donc le philosophe affublé du plus bizarre des accoutrements. En avait-t-il donc besoin, lui qui, selon l'assertion de d'Escherny, faisait par an ses mille lieues de marche à pied, de Brot-Dessous où il s'arrêtait chez la mère Sandoz, à la Ferrière, chez le Docteur Gagnebin, au Creux-du-Van, au Chasseron. Il ne le semble pas, mais les bizarreries du grand homme commencent à poindre. Attendons-nous à mieux.

Bientôt, voici les principaux personnages de l'époque qui viennent réclamer son amitié. Lord Keith, gouverneur, monte de son Château de Colombier à Môtiers et invite Jean-Jacques à venir lui faire visite le plus souvent possible. Le philosophe usa avec empressement de cette gracieuse invitation.

Le riche Dupeyrou en fait de même. Il veut que Rousseau vienne loger chez lui à Bellevue au dessus de Cressier, en attendant que le magnifique hôtel qu'il se construit à Neuchâtel soit terminé. Un appartement lui est destiné. Rousseau n'a garde de mépriser cette bienveillante protection. Ce fut même au cours d'une des visites que lui fit Jean-Jacques qu'un accord fut conclu entre le richissime millionnaire et le philosophe. Dupeyrou s'engageait à publier toutes les œuvres de Rousseau moyennant une rente viagère fournie à l'auteur et fort sortable pour l'époque. Pour ménager l'ombrageuse susceptibilité du philosophe, il fut entendu que Dupeyrou resterait propriétaire de tous les manuscrits. C'est grâce à cette superbe aubaine, que la

Bibliothèque de Neuchâtel, à laquelle Dupeyrou, mort sans enfants, légua ces inappréciables originaux, doit de posséder la plus belle collection des ouvrages de Rousseau.

Voici de plus, les d'Ivernois, le colonel de Pury et combien d'autres avec eux qui se disputent au défi les uns des autres le plaisir et l'honneur de recevoir sous leur toit et à leur table le grand homme. Il monte donc à Monlézi, prend place après le dîner avec d'Escherny et bien d'autres causeurs émérites dans le salon des dits philosophes, ce charmant petit val couronné de bosquets de hêtres et de sapins, au dessous du chalet du Colonel.

Voici encore le Capitaine-Châtelain Martinet qui spontanément lui offre sa protection et celle de la Seigneurie. Et combien, dans le village même, d'hôtes toujours heureux de l'accueillir, et auxquels il ne manquait pas d'adresser de très gracieux petits billets — j'en ai lu plusieurs — quand hélas! ses prétendues infirmités ou des devoirs très pressants l'empêchaient de répondre à leurs invitations. Ne nommons parmi ces amis du village aimables et dévoués que les Guyenet du Prieuré, les Girardier et les d'Ivernois.

Mais étaient-ce seulement les autorités de l'Etat, représentées par le Châtelain du Val-de-Travers qui furent les bienveillants protecteurs de Rousseau ? Nullement. Les deux corporations de Môtiers et de Couvet, dites les Abbayes de l'Arquebuse, l'admirent à titre gracieux comme membre , la première en 1764, la seconde le 6 janvier 1675 et quelques jours auparavant, le 1er janvier, la Commune de Couvet à l'unanimité de 125 voix lui conférait tous les titres et droits de bourgeois.

Rousseau fut donc au Val-de-Travers l'enfant gâté de la Providence, et il n'eût tenu qu'à lui d'y vivre très heureux et entouré de la considération de tous. Mais, fait déplorable et que le livre des *Confessions* a révélé parfois avec un véritable cynisme, il y a en Rousseau deux hommes, dont l'un est aussi grand que l'autre est misérable. Distinguons l'homme privé et le grand homme. L'homme privé semble avoir pris comme à tâche de s'insurger contre toutes les institutions divines et humaines. Que dirait-t-on aujourd'hui d'un père de famille qui jetterait à la rue ses enfants? et cependant l'auteur de *L'Émile* qui a écrit de si sublimes pages sur l'éducation, s'est rendu coupable de ce crime de lèse-famille. Mais tirons le rideau sur cette turpitude et sur combien d'autres !

D'où provient cette contradiction étrange ? Notre savant aliéniste, M. le Dr Châtelain nous a donné la clef de l'énigme dans son inoubliable conférence intitulée : « La folie de Rousseau.» Oui, l'un des plus illustres initiateurs de l'époque moderne — si ce n'est le plus illustre — Jean-Jacques Rousseau était un déséquilibré, un neurasthénique, un névrosé. Son livre des *Confessions,* que certains lecteurs ont l'immense tort de prendre au sérieux, en est pour nous la preuve indiscutable. Il s'y est calomnié lui-même, avec une effrayante désinvolture, ou plutôt il a voulu dans ces pages si superbement écrites jeter un défi à l'espèce humaine. Ce fut de même dans un accès de noire misanthropie au cours duquel, mécontent de lui-même et de la société, il cherchait en vain la paix et ne voyait dans ses amis de Môtiers que des serpents venimeux, qu'il résolut de partir pour l'île de Saint-Pierre. Il est vrai d'ajouter que cette crise de neurasthénie passagère comme toutes les autres fut habilement exploitée— au moment voulu — par qui? par Thérèse. Vous allez le constater.

Mais, avant de poursuivre, j'éprouve comme un remords. N'ai-je pas calomnié moi-même Rousseau ? Je vous dois une explication très franche, en vous demandant la permission de faire à ce sujet un rapprochement et une digression. Léopold Robert, notre plus grand peintre, n'a-t-il pas passé lui-même par une de ces crises inexplicables et inexpliquées: Il venait, lui, simple ouvrier graveur de La Chaux-de-Fonds, de remporter le grand prix de Rome. Il était devenu à force de persévérance un peintre désormais célèbre. Et le voilà qui, soudain, dans un accès de désespoir met lui-même fin à sa destinée par un coup de rasoir dans son appartement à Venise. Le lendemain, ses amis éplorés relèvent son cadavre dans une mare de sang. Ne semble-t-il pas que cet immortel artiste, qui sut découvrir par son génie les règles éternelles du grand art, tout comme Rousseau les droits imprescriptibles de l'homme dans son *Contrat social*, n'ait pas eu à sa disposition un organe assez souple et assez solide pour loger dans ses tobes les belles et sublimes conceptions qui y avaient pris naissance. Oh ! le cerveau humain, quel organe délicat, quand c'est un Léopold Robert ou un Rousseau qui doivent s'en servir: L'instrument, une fois de plus, tua l'ouvrier.

Revenons-en à Thérèse et à Rousseau. L'année précédente, il avait visité l'île de Saint-Pierre. Il en était revenu enchanté. Dans son cerveau malade, une idée a surgi : « Si tu échangeais Môtiers pour cette île délicieuse ! Au milieu d'un lac, en présence d'une belle et riche nature, tu seras seul, tu méditeras, tu flâneras, et lorsque le besoin de causer avec un ami t'y contraindra, ou que ton pauvre estomac réclamera un bon dîner, Dupeyrou n'est pas loin. La distance de l'île de Saint-Pierre à Bellevue sur Cressier est courte». Son siège est fait, il quittera Môtiers et se fixera dans l'île

fortunée où il finira ses jours. Il comptait sans leurs Excellences de Berne.

Cependant, les accès de sombre mélancolie se succèdent. Rousseau a maille à partir avec le pasteur de Montmollin et le grand Consistoire. Le pasteur de Môtiers l'avait accueilli à la Sainte-Cène. Quelle inconséquence, de la part de Rousseau, de s'en approcher — avec les fidèles — lui qui méditait précisément dans le même temps ses fameuses lettres sur la Mantagne, si même elles n'avaient pas déjà paru. Montmollin devait-il peut-être procéder comme Calvin aux prises avec les Libertins de Genève ? Mais la situation était tout autre. Les Libertins étaient des provocateurs qui venaient braver le réformateur jusque devant la Table Sainte. Le fameux « prenez-le si vous l'osez, et qui fit reculer ses adversaires, n'était décidément pas le mot de la situation présente. Rousseau ne provoquait pas, il demandait, et Montmollin agit correctement en l'accueillant comme il le fit. Mais une toute autre question qui nous mènerait bien loin, se pose en ce moment, nous ne l'aborderons pas.

Qu'il suffise d'ajouter que les déplorables ennuis que valut à Rousseau toute cette affaire : lettres de la Compagnie des Pasteurs de Genève à celle de Neuchâtel, lettres de Sarrasin à Montmollin et les enquêtes qu'elles provoquèrent, exaspérèrent le philosophe.

Thérèse dont les dames de Môtiers connaissaient à n'en pas douter les relations matrimoniales illicites avec le philosophe, n'était plus reçue nulle part; seul le comte d'Escherny relève encore une de ses vertus : « Elle cuisait les gigots à point ». Ce qui ne l'empêchait pas, malgré ses talents de cordon bleu, de s'ennuyer à Môtiers. Pour déterminer Rousseau à émigrer, il fallait l'épouvanter, ce qui était facile. La rusée Thérèse combina son plan, elle trouva des complices, comme vous allez le constater.

Notez que d'Escherny, dont je vais vous lire quelques lignes fut toujours l'ami de Rousseau. Né en 1733, mort en 1815, il parcourut l'Europe, recherchant la société des hommes d'Etat et des philosophes. Entre autres ouvrages, il publia en 1796, un traité « sur l'Egalité » précédé de l'éloge de J.-J. Rousseau. F. Berthoud y a largement puisé pour mettre au point son beau volume : « Rousseau et son séjour au Val-de Travers. »

Voici l'appréciation de d'Escherny :

« Il y avait longtemps, dit-il, que Rousseau voulait quitter Môtiers. Les grands hommes aiment à occuper d'eux le public. Il s'agissait donc de faire du départ de Rousseau un évènement, de lui donner l'apparence d'une fuite, fuite qui pût devenir célèbre, faire époque et à laquelle on pût donner un nom, comme par exemple : fuite du philosophe de Môtiers-Travers à l'île de Saint-Pierre, ce qui rappellerait celle du prophète de la Mecque à Médine.

« Comment s'y prendre ? Attendrons-nous du hasard l'événement, ou l'obligerons-nous d'arriver ? Dans l'un et l'autre cas, cet événement s'est réduit à une vitre cassée pendant la nuit. Le jour suivant, on sonne le tocsin. On a voulu assassiner Jean-Jacques! le lapider ! La chambre où il couchait était remplie de pierres. C'est le ministre fanatique du village qui avait ameuté ses paroissiens ! Le philosophe, par grand bonheur, est parvenu à s'échapper !

C'est ainsi qu'un petit trou fait à un carreau de vitre par une pierre lancée à dessein ou sans dessein est aussitôt convertie en une véritable lapidation.

Chaque état, ajoute malicieusement d'Escherny, a son charlatanisme, et l'Etat de grand homme n'affranchit point de son obligation. »

Evidemment d'Escherny attribue à Rousseau ou plu-

tôt à son entourage le plan, tout au moins le désir très sincère de l'attaque nocturne.

Voici une nouvelle citation qui nous renseignera sur les véritables auteurs de cette prétendue agression.

Dans son opuscule : «Rousseau et les Genevois» le professeur Gaberel, d'origine Neuchâteloise, un de ces érudits toujours bien informés surtout quand il s'agit du petit ménage de leur canton, raconte qu'une vieille femme de Môtiers lui avait maintes fois parlé du philosophe. Elle avait séjourné dans son enfance à Môtiers ; elle avait pour nom Catherine Metzner. Ce nom de Metzner, ainsi que l'atteste le registre de l'Etat civil de l'époque, était celui d'une famille qui habitait alors le chef-lieu du Val-de-Travers. Cette constatation nous fournit une preuve de l'historicité du récit dont nous allons transcrire quelques lignes.

« Ah ! nous étions, disait cette Motisane, de vilains polissons dans le village pour tourmenter ainsi ce bon M. Rousseau, pour lui faire peur ; les filles et les garçons se cachaient derrière les sapins (ceux du Bois Rousseau) et lui criaient : Prenez garde M. Rousseau, demain ils viendront vous prendre!.... Quant à l'affaire des pierres, c'est Thérèse qui nous les a fait porter sur la galerie dans nos tabliers et c'est nous qui en avons jeté deux ou trois petites contre les vitres, et nous en avons bien ri quand nous avons vu le lendemain M. le Châtain qui mesurait les gros cailloux posés dans la galerie, croyant qu'ils avaient brisé les fenêtres, comme si des pierres grosses comme le poing pouvaient passer par des trous de noix».

Cette déposition relatée par Gaberel a sa très grande importance, pour nous du moins. Elle nous dispense de mettre sur pied déjà ce jour-là, la célèbre Confrérie des garçons qui, accusée dans chacun de nos villages, de méfaits bien autrement graves, fut sup-

primée déjà par l'ancien gouvernement. Rousseau n'a donc nullement failli être lapidé à Môtiers. Que d'avance Dame Thérèse n'ait pas fait appel, en cas de non réussite de sa première tentative à la Confrérie des garçons, c'est possible et même très probable. L'histoire du polichinelle semble le prouver. Dans tous les cas, Rousseau fut si bien protégé à Môtiers, même en cette occasion-là, que, Conseil d'Etat, Châtelain et Commune firent leur devoir. Môtiers fit même renouveler son serment au guêt de nuit et lui alloua une petite récompense pour qu'il prévînt si possible par une extraordinaire surveillance du quartier et de ses environs tout désordre quelconque.

La personne de Rousseau fut donc absolument respectée, et il faut conclure en disant que la lapidation dont il s'agit n'est qu'une légende absurde.

Mais objectera-t-on, que faites-vous donc du récit de la lapidation, tracé par la main même de Rousseau ? (Confessions Livre XII, page 588. F. Didot et suiv :) Quel est l'historien sérieux, répondrons-nous, qui puisse ajouter foi à un récit dont voici le bizarre préambule :

«Plus j'avance dans mes récits, moins j'y puis mettre d'ordre et de suite. L'agitation du reste de ma vie n'a pas laissé aux évènements le temps de s'arranger dans ma tête. Ils ont été trop nombreux, trop mêlés, trop désagréables, pour pouvoir être narrés sans confusion. La seule impression forte qu'ils m'ont laissée est celle de l'horrible mystère qui couvre leur cause, et de l'état déplorable où ils m'ont laissé. Mon récit ne peut plus marcher qu'à l'aventure...etc.»

Et l'enquête faite par le Capitaine-Châtelain Martinet la passez-vous sous silence ? Cette enquête, l'honorable magistrat l'entreprit comme il devait la faire. Il constata, comme chacun, que des pierres petites et

grosses encombraient la galerie, et qu'une fenêtre avait été endommagée par des projectiles. Ne connaissant nullement l'intrigue ourdie par Thérèse, il dut cependant s'arrêter, fort étonné, au milieu de ses mesurages «en pouces et lignes», en présence d'une pierre énorme qu'un malin avait déposée soigneusement sur le théâtre de la catastrophe. Comment ce bloc avait-il pu y parvenir sans fracasser portes et fenêtres ? Enigme! Il suffit que la légende de la lapidation était créée, comme l'insinuait d'Escherny, et que ces sortes de serpents venimeux ont la vie plus dure que bien d'autres.

Regrettons que F. Berthoud, pourtant renseigné sur tous ces faits, n'ait pas, de sa plume si autorisée, réhabilité une population, remuante à ses heures, nous le savons, mais décidément incapable de sévir de nuit, comme on l'en accuse encore, contre un étranger sans défense. Déplorons surtout que le colonel Pury, informé, disons plutôt trompé par Thérèse, ait de suite, sans prendre aucun renseignement, mis en branle tous les corps de l'Etat. Quoi qu'il en soit, espérons que « cette fameuse lapidation» est enterrée pour jamais, et que «comme on ne s'enterre qu'une fois», ainsi que le disait un peu trop jovialement le père de Jean-Louis, le jour de l'inhumation de la Justicière, on n'en reparlera plus.

(Extrait du *Courrier du Val-de-Travers*).

L. P.

3 2044 004 351 755

WIDENER
WIDENER
MAY 10 1992
FEB 10 1998
BOOK DUE
CANCELLED